

Le Saint-Mitréen

7

Magazine municipal
Mars 2022



Sécurité :
l'action municipale renforcée

Sommaire

Page 3

Sécurité

Page 4

Navettes seniors, un démarrage réussi

Page 5

Saint-Mitre-les-Remparts emprunte le chemin des mobilités durables

Page 6

Sécurisation de l'accès à l'eau potable

Page 7

Démarrage des chantiers du lotissement « Sainte Victoire » et du parking « Don du sang »

Page 8

Une nouvelle Convention Territoriale Globale au service des Saint-Mitréens

Page 9

Gros plan sur le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Page 10

Mise en service à Massane de nouvelles extensions hydrauliques du Canal de Provence

Remise des prix des concours de Noël

Page 11

La réserve du Pourra-Ranquet, un « poumon vert » à préserver

Page 12

"Hippopo éditions", la success-story d'une entrepreneuse saint-mitréenne

Page 13

En bref

Page 14

L'ASLEC, club canin depuis 1996

État civil

Page 15

Expression libre

L'édito



Chères Saint-Mitréennes, chers Saint-Mitréens,

Depuis plusieurs semaines, la Russie a porté la guerre sur le territoire de l'Ukraine, bombardant les villes et les populations, détruisant aussi bien les équipements collectifs que les habitations. Les Ukrainiens se retrouvent brutalement démunis et confrontés aux atrocités de la guerre, avec son cortège de deuils et d'exactions. Plusieurs millions de personnes ont déjà fui les secteurs sinistrés, se réfugiant principalement dans les pays limitrophes. Mais aussi au-delà, à travers toute l'Europe.

Ce conflit nous touche de multiples façons.

D'abord, il nous touche parce que les frontières qui séparent les pays n'effacent pas ce qui rassemble les peuples : nous partageons au plus profond une même humanité. C'est le sens de l'élan de solidarité qui se manifeste envers les femmes et les hommes victimes de la guerre. Cette solidarité, ce sont les milliers de tonnes de dons qui sont effectués, et je tiens à remercier tous les Saint-Mitréens impliqués dans ces collectes. C'est aussi l'accueil des réfugiés, et les propositions d'hébergement qui se multiplient à travers tout le territoire. Nul ne sait encore combien de temps durera ce conflit, ni s'il s'aggravera, que ce soit géographiquement ou dans l'usage des armes employées.

Ce conflit nous touche aussi économiquement. Il touche les entreprises confrontées à la flambée du prix des matières premières. Il touche les ménages confrontés à la cherté du coût de la vie, en particulier de l'essence ou l'électricité. Il touche aussi les collectivités territoriales, confrontées à ces mêmes enjeux. Avant même le déclenchement de la guerre en Ukraine, nous devons faire face à un quasi doublement du tarif de notre électricité, pourtant utilement négocié dans le cadre d'un groupement de commande avec plusieurs dizaines d'autres communes. Cette situation valide encore plus les efforts déjà engagés en faveur de la rénovation énergétique de nos bâtiments municipaux, mais aussi d'une nécessaire maîtrise de nos besoins tout au long de l'année.

Puissent ces événements faire grandir en chacun le respect aussi bien pour notre planète que pour la démocratie et le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, loin des appétits et des manœuvres géopolitiques des grandes puissances.

Vincent Goyet

Maire de Saint-Mitre-les-Remparts

Numéros utiles :

Hôtel de ville : 04 42 80 98 55

Service communication : 04 42 49 04 61

Services techniques : 04 42 44 03 45

Police municipale : 04 42 49 91 72 ou 06 20 54 59 31/38

Collecte des déchets (Pays de Martigues) : 04 42 13 25 60



Le Saint-Mitréen n°07

Directeur de la publication : Vincent Goyet

Réalisation et rédaction : Aurélien Voirin, élus

Crédits photos : Service communication, Céline Parenté, élus, Jérôme Bousquet, service technique, associations de Saint-Mitre, DR.

Tirage : 3100 exemplaires

Périodicité : 6 numéros annuels

Dépôt légal : 1^{er} semestre 2022

N°ISSN : 1636-1652

Impression : Mosaïques Impressions, St Victoret

Imprimé sur papier PEFC



Sécurité : l'action municipale renforcée

Depuis le début du mandat, un travail important a été réalisé afin de mieux prendre en charge les préoccupations de la population sur des sujets essentiels au quotidien : la sécurité et la propreté. Sur fond de lutte contre l'incivisme, l'action de notre police municipale a été progressivement repensée. Zoom sur les évolutions.

Des moyens supplémentaires

Stationnement anarchique, vitesse excessive, déchets abandonnés, cambriolages, infractions d'urbanisme, conflits de voisinage ou encore violences conjugales : les motifs d'intervention de notre police municipale sont variés, et nécessitent une organisation efficace, mais aussi des moyens adaptés. C'est ainsi que le nombre de caméras de vidéoprotection a été doublé en début de mandat pour le porter à 52, tandis que le service s'est vu doté d'un nouveau véhicule, entièrement électrique.

Dans un contexte budgétaire contraint, un policier municipal supplémentaire a néanmoins pu être recruté en septembre 2021, ce qui porte l'effectif à cinq agents de terrain, appuyé par un agent administratif au sein du poste.

Ce dispositif nous permet aujourd'hui de préparer une réorganisation du temps de travail afin de couvrir des plages horaires plus importantes, aussi bien le matin que le soir, mais aussi en période estivale.

En début de journée, il s'agira pour nos agents de mieux lutter contre le stationnement empêchant le ramassage des déchets, notamment dans les rues du centre-village ou les allées étroites des quartiers de Varage et Massane. En soirée, il s'agira d'assurer une présence jusqu'à la fermeture des commerces.

L'enjeu consiste aussi à pouvoir répondre aux besoins par une présence ponctuelle nocturne, notamment dans le cadre d'opérations coordonnées avec la police nationale en vue de lutter contre les dégradations sur les bâtiments municipaux : nos écoles, notre gymnase, ou encore la salle polyvalente en sont régulièrement la cible. Plusieurs interpellations ont ainsi eu lieu récemment.



Le partenariat avec la police nationale

Plusieurs fois par mois, polices municipale et nationale se retrouvent pour définir les points de vigilance et les actions à mener ensemble. C'est notamment le cas en matière de lutte contre la vitesse excessive, qui touche la totalité des voies de circulation de notre commune. En plus des opérations de prévention et de répression, la municipalité prépare le déploiement en 2023 d'un plan d'aménagement ou de renforcement de ralentisseurs dans les zones les plus sensibles.

Défendre notre patrimoine naturel et agricole

La police municipale est par ailleurs fortement sollicitée pour lutter contre l'urbanisation sauvage. En zone urbaine, il est conseillé à tous les habitants de vérifier avec le service urbanisme ce qu'ils sont en droit de réaliser : il est toujours plus facile (et moins coûteux) d'ajuster un projet, plutôt que de devoir modifier une nouvelle construction.

En dehors de la zone urbaine, nos espaces agricoles et naturels sont par définition inconstructibles. Les seules dérogations possibles, et sous conditions strictes, concernent les agriculteurs, sous le contrôle des autorités et des commissions en charge.

Parce qu'elle fait tout pour faciliter le développement des activités agricoles et pour préserver les espaces naturels, la municipalité est déterminée à lutter sans relâche contre les constructions illégales et la mauvaise foi de ceux qui méprisent les règles, spéculent sur l'inertie de l'Etat et défigurent nos paysages.

Notre police municipale est aussi engagée dans ses missions de service public sur tous les domaines pour veiller au respect des règles de vie en commun, dans la recherche permanente du juste équilibre entre prévention autant que possible, et sanction autant que nécessaire.



Navettes seniors : un démarrage réussi

Le nouveau service de navettes, réservées aux personnes âgées, a été inauguré le 15 février 2022 puis mis en service le 28 février. Promesse de campagne désormais tenue, cette nouvelle solution de mobilité permet aux personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer de pouvoir se rendre vers les services de proximité de la commune : le restaurant municipal, le marché, le centre-village et la ZAC.

JOURS	MATIN	MIDI	APRES-MIDI
LUNDI	x	restaurant municipal	ZAC des Etangs
MARDI	x	restaurant municipal	x
MERCREDI	centre-village + marché	restaurant municipal	x
JEUDI	x	restaurant municipal	x
VENDREDI	centre-village	restaurant municipal	x
SAMEDI	centre-village	x	x

Depuis son démarrage le 28 février, ce transport a suscité un réel engouement. Ainsi, la première semaine de fonctionnement a vu 27 Saint-Mitréens l'utiliser et déjà 40 se sont inscrits pour la semaine suivante !

Pour bénéficier de cette navette gratuite, les utilisateurs doivent s'inscrire selon certaines modalités :

- Pour déjeuner au restaurant municipal du lundi au vendredi, l'inscription pour la navette est à faire sur place en même temps que l'inscription aux repas, jusqu'au jeudi de la semaine qui précède ou par téléphone au 04 42 44 07 83.
- Pour se rendre au centre-village ou au marché selon le planning ci-dessus, les utilisateurs doivent s'inscrire au CCAS (04 42 06 74 16) du lundi au jeudi pour la semaine suivante.

- Pour le déplacement sur la ZAC le lundi après-midi, s'inscrire au CCAS du lundi au jeudi pour la semaine suivante.

Pour le trajet vers le marché du mercredi matin, la navette dépose les personnes à côté de la maternelle Vaillant puis reste en stationnement. Quant au trajet vers le centre-village, la dépose des utilisateurs a lieu devant l'Espace Bellefont.

La navette tourne en continu dans la ZAC

Pour la ZAC, la navette observe 4 points d'arrêt : devant King Jouets, O'Buffet, Grand Frais et Carrefour Market et tourne ensuite en continu dans la ZAC afin de permettre aux personnes âgées d'être reprises en charge rapidement après leurs courses.

Ce nouveau service de transport fera toujours en sorte (dans la limite des possibilités) de venir chercher (puis de ramener) tous les bénéficiaires au plus

près de leur domicile.

Naturellement, bien que toutes les plages horaires soient préétablies, les horaires précis de chaque trajet individuel sont en revanche adaptés systématiquement en fonction du nombre de personnes transportées.

Par ailleurs, rappelons que la mise à disposition de ce véhicule électrique de 9 places est financée par la publicité affichée sur sa carrosserie et que son fonctionnement est à la charge de la commune.

Un immense merci à toutes les entreprises locales partenaires de cette opération : New Attitude by Lisbeth, Innova Promotion, Literie Décor, Valengo Bel'O Piscine, EHPAD Korian Les Restanques, Technic Elec, Zinc à Zic, Provence TP, Ristorante Del Arte, Contrôle Technique Auto, Lavage des Emplaniers, Boulangerie Ange, et Société de travaux publics Palomares.



Saint-Mitre-les-Remparts sur le chemin des mobilités durables

L'accès aux mobilités durables devient peu à peu une réalité à Saint-Mitre-les-Remparts. Le déploiement des bornes de recharge électrique et la conversion des automobilistes saint-mitréens vers l'électromobilité sont d'ores et déjà engagés, et soutenus par la poursuite des dispositifs d'aide financière de l'État envers les particuliers et les entreprises.

Afin de rendre attractive la mobilité électrique, AMP Métropole et le Département des Bouches-du-Rhône ont déjà déployé dans pratiquement toutes les 92 communes du territoire, environ 270 nouvelles bornes de recharge électrique "Larecharge".

L'une d'entre elles est actuellement en libre-service à Saint-Mitre-les-Remparts sur le parking de La Manare : à condition toutefois de disposer d'une carte d'abonnement (12€ annuel, hors prix horaire du kW) ou bien de l'application "My evzen".

À l'avenir, l'équipe municipale s'apprête également à poursuivre le déploiement de ces infrastructures de recharge électrique, notamment sur le futur parking "Don du Sang".

Si la municipalité ne propose pas de prime à l'acquisition d'un véhicule électrique, chaque automobiliste saint-mitréen souhaitant se convertir à la mobilité électrique a la possibilité aujourd'hui d'accéder aux dispositifs de soutien financier proposés par l'État.

Jusqu'à 6000€ de bonus écologique cumulaire

Il y a d'abord le "bonus écologique" qui permet de recevoir, sans aucune condition de ressources, jusqu'à 6000€

pour les particuliers (4000€ pour les entreprises) en cas d'acquisition ou de location avec option d'achat (LOA supérieure à 2 ans) d'une voiture électrique au prix maximum de 45 000€ (dans la limite de 27% du coût global).

Ce bonus écologique concerne aussi l'achat de véhicule de seconde main peu polluant, mais dans ce cas son montant est plafonné à 1000€ (à compter du 1er juillet, sauf annonce contraire du gouvernement, tous les montants de bonus précités seront réduits de 1000€.)

...et jusqu'à 5000€ supplémentaires de prime à la conversion !

Le second dispositif gouvernemental de soutien financier est la "prime à la conversion", versée cette fois sous conditions de ressources et contre mise à la casse de son ancien véhicule thermique (vignette Crit'Air 3, 4, 5 ou non classé), lors de l'achat (ou de la LOA) d'un nouveau véhicule peu polluant (Crit'Air 0 ou 1) neuf ou d'occasion.

Si l'acquisition concerne une voiture neuve ou d'occasion à motorisation électrique (ou hybride rechargeable dont l'autonomie en mode 100% électrique dépasse 50kms), alors cette prime à la conversion peut atteindre 5000€.

Dans le cas où l'acquéreur souhaiterait

plutôt s'orienter vers un véhicule thermique (Crit'Air 1) neuf ou d'occasion, le montant de la prime est cette fois limitée à 3000€.

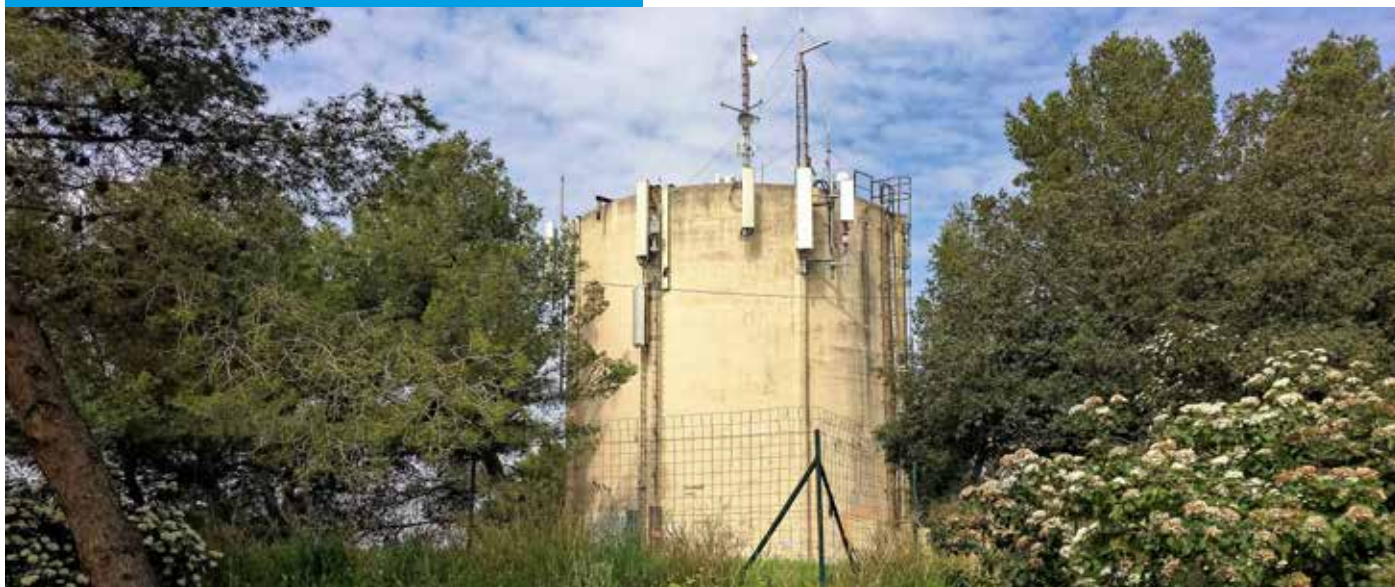
À noter que dans certaines zones à faibles émissions (ZFE), une surprime de 1000€ supplémentaire est parfois également proposée.

Une aide sous conditions pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

Jusqu'au 28 février 2022, l'Etat proposait plusieurs aides pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, sous conditions : un revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 13489€, ne pas utiliser de batterie au plomb, ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant l'acquisition, etc.

Ce dispositif a pour le moment été arrêté, mais pourrait néanmoins être reconduit, par l'Etat ou certaines collectivités territoriales.

On le voit, avec le déploiement amorcé des infrastructures de recharge électrique et l'aménagement à venir d'une piste cyclable reliant notre commune à ses voisines Istres et Martigues, notre territoire s'inscrit sur le chemin vertueux des mobilités durables.



Un nouveau château d'eau pour sécuriser l'accès à l'eau potable

Le réseau de distribution d'eau potable de Saint-Mitre-les-Remparts va connaître prochainement une nette amélioration. L'action concertée de la municipalité et de la régie des eaux se concrétisera à partir de 2023 par la construction d'un nouveau château d'eau en mesure de garantir une meilleure autonomie hydrique pour la

Au fil des années, la situation du réseau d'adduction et de distribution en eau potable de Saint-Mitre-les-Remparts est devenue progressivement insatisfaisante pour assurer les besoins croissants de sa population.

D'une part le volume de stockage du château d'eau de 500m³ et de ses 2 réservoirs de 250m³ en point bas est trop faible. D'autre part, ces deux réservoirs annexes imposent de recourir au pompage en continu (surpresseur) pour alimenter convenablement en eau potable les habitations du plateau des Arnêtes.

En cas de coupure électrique, l'alimentation en eau du château d'eau, ainsi que la distribution vers les habitations du plateau des Arnêtes n'est aujourd'hui pas garantie.

Sans oublier que les deux canalisations principales d'adduction en eau de la commune (depuis Varage au nord et le quartier des Juverdes au sud) sont devenues inaccessibles au fil des décennies du fait des constructions réalisées sur son tracé. De telle sorte qu'il apparaît aujourd'hui impossible d'intervenir en cas de fuites importantes...

La sécurisation du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable de Saint-Mitre-les-Remparts est ainsi devenue un projet prioritaire pour la Régie des eaux du Pays de Martigues et pour notre municipalité.

Un vaste chantier va donc se dérouler pour un montant prévisionnel d'environ 5 millions d'euros incluant la construction d'un nouveau château d'eau, le réaménagement du réseau sur une dizaine de rues et la destruction de l'ancien château d'eau.



Nouveau réseau hydraulique

Les travaux planifiés pour 2023 et 2024 prévoient ainsi l'édification d'un ouvrage de 3000m³ sur une côte altimétrique de +103m afin de permettre un fonctionnement gravitaire en cas de coupure électrique.

Ce projet ne pouvant se réaliser sur le même site qu'actuellement pour des raisons techniques, le PLU adopté en 2017

a prévu son déplacement sur l'actuel terrain de boules du Belvédère. Et nous ne pouvons attendre plusieurs années la révision du PLU pour réaliser ailleurs cet investissement indispensable.

Un château d'eau de 3000m³ en 2024

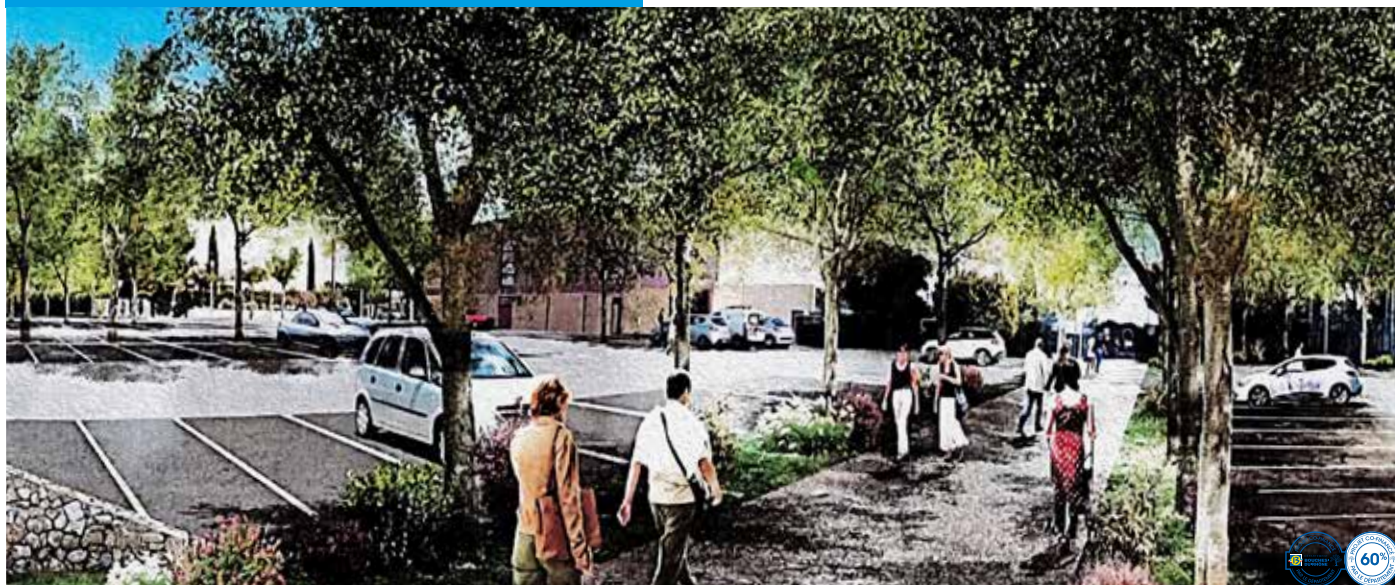
L'intégration paysagère de ce nouveau château d'eau sera étudiée attentivement et le boulodrome devra donc être déplacé vers un nouvel emplacement.



Le projet comporte aussi la construction d'une nouvelle canalisation d'adduction en eau qui sera tracée depuis Varage (carte ci-contre) en la superposant au tracé routier de la commune afin de pouvoir intervenir facilement si nécessaire.

Quant au nouvel équipement de pompage, celui-ci sera bientôt capable d'assurer un débit de 110m³/h vers les Plaines d'Arnêtes et le centre-village (les autres secteurs de la commune seront alimentés gravitairement), en vue d'améliorer sensiblement la pression d'eau au robinet.

Un fois ces travaux réalisés, la sécurisation du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable de Saint-Mitre-les-Remparts sera garantie pour de longues années.



Démarrage des chantiers du lotissement "Sainte Victoire" et du parking "Don du sang"

Après presque deux années d'ajustements et d'améliorations, deux chantiers importants ont enfin démarré depuis quelques jours : l'optimisation du parking « Don du sang » situé devant le complexe sportif René Jauras et la construction de 73 logements supplémentaires dans le quartier "Sainte Victoire".

Projet très controversé durant le mandat précédent, la construction dans le quartier Sainte Victoire d'un nouveau lotissement de 73 logements va finalement voir le jour. Avec quelques améliorations très substantielles.

Ainsi un deuxième accès routier a-t-il été ajouté du côté du boulevard de la Fontaine du Loup pour une véritable intégration au tissu urbain environnant.

Plusieurs bâtiments en quinconce ont également été repositionnés pour casser l'effet de barre. L'actuelle impasse Sainte Victoire sera redimensionnée afin de fluidifier leur trafic.

Ces 73 logements seront tous cédés à un bailleur, la société Erilia, récemment implantée sur la ZAC des Etangs. Ils se décomposent en 23 logements sociaux et 50 villas.

Après deux mois de travaux préparatoires (débroussaillage puis terrassement), le chantier s'étalera durant deux ans pour une livraison prévue au cours du premier semestre 2024.

Un parking réaménagé

D'un montant global de 600 000€ ttc, le second projet vise à réunifier l'ensemble des espaces de stationnement et à optimiser la gestion de l'espace du futur parking "Don du sang" devant le gymnase. Ces travaux sont financés à hauteur de 60% (ht) par le département des Bouches-du-Rhône.

Les 75 places actuelles de stationnement passeront dès lors à 127 unités et incluront aussi un réaménagement arboré (engazonnement et plantations garantis 2 ans).

facilement, avant de céder définitivement la place aux nouveaux riverains.

Au côté de la Maison de la Jeunesse actuellement en construction et dont la livraison est également



Plan du lotissement "Sainte Victoire"

Ces travaux d'optimisation du parking sont donc complémentaires de ceux d'élargissement des accès vers le lotissement "Sainte Victoire".

Pour cette raison, ils débutent dès le mois d'avril en vue d'être réceptionnés cet été, ce qui permettra ensuite aux engins de chantier du lotissement de circuler

prévue à l'été 2022, tous ces projets représentent plusieurs millions d'euros d'investissements publics et privés au service de l'accueil et du cadre de vie des Saint-Mitréens.



Une nouvelle Convention Territoriale Globale au service des Saint-Mitréens

Le 28 janvier 2022, le maire de Saint-Mitre-les-Remparts a signé le nouveau dispositif de "Convention Territoriale Globale" (CTG) dans les locaux de l'hôtel de ville d'Istres. Cette CTG conclue pour 5 ans porte sur l'ensemble des domaines d'action de la CAF en permettant à ses 5 cosignataires d'unir leurs forces pour offrir des services qualitatifs et adaptés aux besoins des familles de leur commune.

En adhérant le 28 janvier dernier à la nouvelle "Convention Territoriale Globale", la municipalité fait le choix de rejoindre le territoire d'action sociale défini par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône (CAF 13) autour des 4 villes que sont Saint-Mitre-les-Remparts, Istres, Fos sur Mer et Port Saint Louis du Rhône.

Cette convention-cadre concrétise sur une période de 5 ans le partenariat social entre la CAF 13 et ses collectivités locales, dans tous les domaines d'action de la CAF auprès des familles.

Concrètement, cette CTG s'appuie sur un diagnostic élaboré en collaboration avec chaque partenaire pour définir les enjeux sociaux des 4 communes signataires concernant la petite enfance et la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'amélioration du cadre de vie, l'insertion, le handicap, l'accès aux droits et la lutte contre les situations de vulnérabilité.

Ce document synthétise donc l'ensemble des politiques familiales de ses 5 cosignataires, afin de faire naître collégialement un véritable projet social de territoire au service des habitants de Saint-Mitre-les-Remparts, Istres, Fos sur Mer et Port-Saint-Louis du-Rhône.

Ainsi, les 4 champs d'actions prioritaires de cette CTG à destination des familles du territoire sont :

- Développer l'offre de services autour de la parentalité
- Mettre en place des actions structurantes en direction de la jeunesse
- Renforcer l'inclusion des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies chroniques
- Faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement social des familles.

Par son adhésion à cette CTG, Saint-Mitre-les-Remparts conforte sa volonté de poursuivre le développement de son offre de "services aux familles".

Par sa politique envers la jeunesse (tant dans le domaine des loisirs que sur l'accompagnement vers l'emploi), en renforçant l'accès au droit des familles, ou encore en développant des actions de soutien en faveur de la parentalité, Saint-Mitre-les-Remparts concrétise avec réalisme et humanisme son projet social de territoire.



Des ateliers collectifs "Parcours spécifique diabète"

Dans le cadre de la prévention de perte d'autonomie de la personne âgée, l'association "PharmaHome" poursuit ses ateliers collectifs en parcours spécifiques.

Le 1er parcours "Bon usage du médicament" a déjà eu lieu à Saint-Mitre-les-Remparts au cours du 1er trimestre 2022.

Le 2ème parcours "Spécifique diabète" est prévu du 26 avril au 24 mai sous la forme de 5 ateliers de 2h :

- 26 avril : le vécu de la maladie diabète
- 3 mai : savoir ce qu'est le diabète
- 10 mai : mon diabète et moi
- 17 mai : traitement du diabète
- 24 mai : défi observance face au diabète

Lieu : foyer de l'entraide

Horaires : mardi de 14h30 à 16h30

Inscription au CCAS : 04 42 06 74 16



Françoise, agent CIAS du CCAS de Saint-Mitre-les-Remparts

Qu'est-ce que le CIAS et à quoi cela sert-il ?

Depuis la loi NOTRe de 2015, les communes ont la possibilité de transférer une partie de leurs compétences sociales d'intérêt communautaire à leur Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Ce dernier étant ensuite libre de gérer s'il le souhaite ces compétences directement au sein d'un CIAS ou d'une régie, ou encore en externalisant leur gestion vers une association ou même une entreprise. Explications.

Le Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS) et le Centre Communal d'Action Social (CCAS) ont pour mission de mettre en œuvre l'action sociale en faveur des habitants de leur territoire respectif.

Il s'agit de celui de la commune de Saint-Mitre-les-Remparts pour le CCAS et de celui de l'intercommunalité (Saint-Mitre-les-Remparts, Martigues et Port-de-Bouc) pour le CIAS.

Le CIAS exerce des compétences sociales d'intérêt communautaire en parallèle du champ d'action sociale propre au CCAS de Saint-Mitre-les-Remparts (registre canicule, attribution de logements sociaux, déploiement de transport, de foyer restaurant ou de festivités réservés aux seniors, etc.) : CCAS et CIAS travaillent donc tous deux en étroite collaboration auprès des Saint-Mitréens.

« La valeur ajoutée du CIAS pour Saint Mitre est de bénéficier d'un service support supplémentaire que le CCAS ne pourrait financer seul. », explique Guillaume Bioud, directeur du CIAS du Pays de Martigues depuis 2019.

« À titre d'exemple, l'an dernier à Saint-Mitre nous avons servi 13000 repas à domicile à plus de 40 personnes en situation de perte d'autonomie, 97 ont bénéficié d'un bouton d'urgence de téléassistance et 1400 heures d'aide-ménagère ont été proposées. »

Les missions attribuées au CIAS (2 millions € de budget annuel) sont d'abord celles d'accompagnement vers l'accès aux droits (allocations personnes âgées, plan d'aide à la perte d'autonomie, allocations adultes handicapés, RSA, etc.).



Guillaume Bioud, directeur du CIAS, Marine Malsot (3e rang), responsable du pôle seniors, F.S. Amer, C.Berardi, et C.Hours



Ses missions facultatives, mais néanmoins prises en charge (9 millions € annuels sur l'ensemble du territoire), concernent l'accompagnement des personnes en situation de précarité et d'urgence (dettes locatives ou liées à l'énergie, frais de santé, acquisition de véhicule, personnes victimes de violences, etc.).

Quatre pôles composent le CIAS :

- Le pôle social (accès aux droits sociaux des Saint-Mitréens de plus de 21 ans sans enfants à charge, domiciliation pour les SDF, etc.)

- Le pôle info seniors (problématiques liées à la perte d'autonomie et au vieillissement des personnes de plus de 60 ans)
- Le pôle santé handicap (ingénierie de santé publique à destination des professionnels de santé, assistance aux aidants concernés par le handicap)
- Le pôle service d'aide et d'accompagnement d'aides à domicile (portage de repas, aides ménagères, etc.)

« On est tous confronté au vieillissement et tous égaux face à la vieillesse. Il est donc primordial selon moi de pouvoir choisir comment on souhaite vieillir. », confie Marine Malsot, responsable de coordination du pôle info seniors.

« Mon point d'accroche est que tous les seniors puissent avoir accès à leurs droits, sans oublier personne, du plus démuné au plus riche. C'est une mission de service public essentielle et c'est ma vocation. »

À Saint-Mitre-les-Remparts, l'analyse des besoins sociaux (ABS) fait ressortir la problématique sociale du vieillissement : les Saint-Mitréens âgés peuvent toutefois bénéficier visiblement de toute la bienveillance et l'humanisme des personnels compétents du CCAS et du CIAS.

CCAS : 04 42 06 74 16
CIAS : 04 42 44 31 76

De nouvelles extensions hydrauliques du Canal de Provence pour Massane

Le 10 février, la municipalité a inauguré l'extension hydraulique du Canal de Provence à Saint-Mitre-les-Remparts en présence des partenaires de ce projet. Cette mise en service permet dorénavant de sécuriser l'approvisionnement en eau de la Zone Agricole Protégée du Vallon de Massane, confortant ainsi sa vocation et son attractivité agricoles.

Après plusieurs reports induits par les contraintes sanitaires, le projet d'extension des réseaux hydrauliques de la concession du Canal de Provence a été finalement inauguré le jeudi 10 février 2022 au Domaine de Mauvejane par le maire Vincent Goyet, ainsi que par l'ensemble des élus et partenaires concernés.

L'idée lancée il y a une douzaine d'années s'est ainsi muée en projet puis en réalité. Ces travaux d'aménagement hydraulique renforcent l'attractivité agricole du vallon de Massane et favorisent l'activité et l'installation de nouveaux agriculteurs.

Le projet est aussi l'occasion pour la commune d'acter la sanctuarisation de ses terres agricoles avec un statut de Zone Agricole Protégée (ZAP) accordé au vallon de Massane pour lutter contre la spéculation foncière et l'installation illégale d'habitations.

Tout nouvel exploitant agricole souhaitant bénéficier de cet accès à l'eau d'irrigation peut maintenant obtenir son compteur et son accès aux bornes de concession en



s'acquittant d'un abonnement auprès de la société du Canal de Provence.

Concrètement, cette nouvelle extension enterrée du Canal de Provence permet actuellement, si nécessaire, de desservir environ 70ha de terres en eau d'irrigation sous pression, en complément du canal aérien historique. Par ailleurs, des bornes de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) ont également été déployées.

La municipalité remercie une nouvelle fois l'ensemble des partenaires de cette opération, en particulier Fabienne Joly pour la Société du Canal de Provence, Patrick Lévêque pour la Chambre d'Agriculture, Didier Réault pour le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence, et Christophe Madrolle pour la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Une remise des prix des concours de Noël aux allures de retrouvailles

Le 24 février avait lieu dans le hall de La Manare, la cérémonie de remise des prix des concours de Noël. Après plusieurs mois de contraintes sanitaires, cet instant de convivialité et de partage retrouvés fut visiblement très apprécié par tous les Saint-Mitréens présents ce soir-là.

Chaleur humaine et bonne humeur étaient au rendez-vous le jeudi 24 février à l'occasion de la cérémonie de remise des prix des deux concours « crèches provençales » et « illuminations de Noël » en présence du maire Vincent Goyet, des adjointes Catherine Stekelorom et Christelle Pakulic, des conseillères municipales Magali Barbeau et Marie Paule Dellarovere, ainsi que des participants et membres du jury.

Une trentaine de Saint-Mitréens ont ainsi réalisé des crèches et illuminations de toute beauté. Parmi eux, six ont été particulièrement distingués par les membres du jury en recevant leur diplôme honorifique ainsi que des bons cadeaux à valoir auprès d'une enseigne locale.

Afin de les remercier, tous les autres participants ont également remporté une boîte de chocolats ou de friandises. Mention spéciale décernée aux deux juniors du concours, Paul Odin et Mataïs Gramez !

La cérémonie s'est ensuite conclue chaleureusement autour d'un cocktail où chacun a pu découvrir les photographies exposées de l'ensemble des réalisations.

Toute l'équipe municipale remercie une nouvelle fois l'ensemble des participants, les photographes ainsi que les membres du jury, pour leur participation à l'embellissement de notre cadre de vie et leur attachement aux traditions provençales.



Liste des gagnants au concours « illuminations de Noël » :

Catégorie particuliers maisons et jardins :
M. CHABINAUD Philippe
Catégorie particuliers fenêtres et balcons:
Mme BAYON Patricia
Catégorie commerces vitrines :
Mme GARCIA Floriane (Vival)

Liste des gagnants au concours « crèches provençales » :

1° Mme OLIVER Roseline
2° M. ANGELINI Jean Pierre
3° Mme RAGGIRI Josy



Canard souchet (photo J.M. Chianea)

Talève sultane (J.M. Chianea) - Blongios nain (B.Vollot)

La réserve du Pourra-Ranquet, un "poumon vert" à préserver

Situés pour l'essentiel sur la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, le massif du Pourra-Domaine du Ranquet et la zone des étangs de Saint-Blaise sont aujourd'hui classés comme réserve naturelle régionale. L'objectif étant de protéger la biodiversité exceptionnelle de cette zone humide méditerranéenne tout en parvenant à intégrer son patrimoine naturel remarquable à son périmètre industriel et urbain.

Dans un territoire fortement industrialisé, les 315 hectares de la réserve naturelle régionale du Pourra-Domaine du Ranquet font office de précieux îlot de verdure enclavé au cœur des agglomérations limitrophes.

Propriété des Salins du Midi à l'origine, puis confié à un particulier afin que celui-ci assure artificiellement le maintien de son niveau d'eau via un bail qui lui conférait un droit de chasse exclusif, l'étang du Pourra fut longtemps utilisé comme simple réservoir privatif à gibiers et poissons.

Pourtant, le Pourra est en réalité une zone humide endoréique (remplissage par l'eau de pluie puis évaporation cyclique sous l'action du vent et de la chaleur) dont l'écosystème autrefois n'était pas immergé toute l'année.

L'objectif des nouveaux gestionnaires fut donc d'interrompre son maintien artificiel et permanent en eau afin qu'il puisse revenir à son état naturel, pour des raisons écologiques, techniques et éthiques, en réduisant l'utilisation de la ressource eau douce.

Depuis sa création en 2020, la réserve naturelle régionale du Pourra-Domaine du Ranquet se veut aussi une zone de quiétude favorable au repos et à la reproduction des espèces. Il est à ce titre fondamental que les habitants et les promeneurs soient sensibilisés à cet enjeu.

« On trouve ici de nombreuses espèces animales protégées tel le Blongios nain -un petit héron-, la Talève sultane -une grosse poule d'eau violette-, ou encore le flamant rose et le canard souchet. Certaines de ces espèces avaient disparu mais elles reviennent depuis quelques années grâce à l'amélioration de la qualité de l'eau et au développement de nouvelles plantes aquatiques. », indique Kevin Courtois, le nouveau conservateur de cette réserve naturelle depuis juillet 2021.



Kevin courtois, conservateur de la réserve du Pourra

« Il y a également une flore remarquable avec notamment le *Crypsis Piquant*, une espèce méconnue qui sort de terre lorsque l'eau s'évapore en juillet. Leur floraison s'est en effet décalée au fil des millénaires pour s'adapter à la sécheresse. Sur un périmètre restreint, il y a donc ici de nombreux enjeux de préservation : archéologiques avec le site de Saint-Blaise, mais aussi, historiques, forestiers et environnementaux. »

Le 28 février dernier s'est tenu le premier comité consultatif de gestion de cette réserve naturelle auquel participait le maire de Saint-Mitre-les-Remparts. Fruit d'un travail constant de coopération entre la commune de Saint-Mitre-les-Remparts, le Conservatoire du Littoral et le Pays de Martigues, cette zone protégée aurait vocation peut-être à l'avenir à abriter une activité économique pérenne et respectueuse qui inclurait une activité agricole.

« Il y a deux aspects dans cette réserve, la préservation d'une zone humide naturelle et de ses espèces, puis le développement d'une activité agricole compatible avec la protection de l'environnement. Ainsi, une réflexion est à l'étude pour attirer des personnes qui souhaiteraient travailler durablement dans cette réserve du Pourra en y développant une agriculture biologique. », conclut Kevin Courtois.

Le nouveau plan de gestion quinquennal en cours d'élaboration actuellement devra donc inclure cet aspect économique et agricole parmi ses 4 orientations (biodiversité et paysage, valorisation du site, intégration des activités humaines et système de management) afin d'assurer un bel avenir à cette réserve naturelle régionale du Pourra-Domaine du Ranquet.



"Hippopo éditions", la success-story d'une entrepreneuse saint-mitréenne

À l'issue d'un parcours universitaire international dans le management de la vigne et du vin la destinant plutôt à s'expatrier définitivement en tant qu'œnologue, Florie Deswazière de Castro décide pourtant de revenir à Saint-Mitre-les-Remparts pour y créer sa propre maison d'édition. Accompagnée par le dispositif territorial "Mikado", la Saint-Mitréenne est parvenue à produire aujourd'hui toute une série de livres, magazines, podcasts pour enfants ...et même bientôt de jeux vidéo !

C'est en voyageant dans 23 pays aux 4 coins du monde que la jeune œnologue Florie Deswazière de Castro prend progressivement conscience du trésor inestimable que représentent la biodiversité et la diversité culturelle de notre planète.

Nous sommes en 2017, Florie se trouve alors en Corée du Sud aux côtés de son conjoint d'origine franco-portugaise quand elle décide de se reconvertir en devenant rédactrice en chef du "Petit écotier", un magazine francophone pour expatriés.

Son fils naît à Séoul, dans un pays où les femmes ont des droits encore assez limités et où les enfants étrangers subissent parfois très tôt certaines formes de rejet. Tout ceci fait prendre conscience soudain à la jeune maman qu'il est grand temps de revenir en France, à Saint-Mitre-les-Remparts.

« Après tous ces séjours à l'étranger durant lesquels mon fils est venu au monde, j'ai souhaité naturellement lui transmettre les valeurs de la culture française, mais je n'ai trouvé aucun support adapté à lui montrer », se souvient Florie. « Je me suis donc décidée à créer moi-même un magazine pour faire découvrir aux enfants toute la biodiversité et la richesse multiculturelle du monde, en vue de leur enseigner l'écologie et l'ouverture d'esprit. »

En mars 2019, une première campagne de financement participatif permet à l'entrepreneuse de créer sa société

"Hippopo Éditions" à Saint-Mitre-les-Remparts. En octobre de la même année, la Saint-Mitréenne remporte le trophée du créateur d'entreprise 2019 "Entreprendre au féminin" par le biais du réseau "Initiative Pays de Martigues" et du dispositif d'accompagnement "Mikado".

L'idée était donc lancée et le chemin du "Touk Touk" tracé !

« Leur soutien et leur financement m'ont alors permis de poursuivre l'aventure Hippopo », précise Florie. « Et depuis, nous développons la marque Touk Touk au travers de toute une série de livres, magazines, podcasts pour enfants, avec même bientôt un jeu vidéo ! »

Le principe du magazine trimestriel "Touk Touk" est d'éveiller les enfants à l'écologie positive tout en apportant des clefs de compréhension aux parents. Ainsi, chaque nouveau numéro met en avant la biodiversité d'un pays et d'une région de France différents à chaque fois. De plus, en partie centrale se trouve un livret détachable avec des articles approfondis à destination des parents.

Il y a aussi des QR codes à scanner afin que le lecteur soit renvoyé vers des vidéos ou de l'audio (activités supplémentaires gratuites) sur Youtube. Chaque mois, le podcast est mis à jour deux ou trois fois afin de satisfaire plus de 15 000 écoutes.

Toute la série de livres ludo-éducatifs (pour les 4 à 99 ans) est conçue en collaboration avec de véritables

explorateurs de la mission "Under the pôle" (actifs depuis 12 ans), notamment celui en cours d'impression sur les coraux des profondeurs dont la sortie est prévue en avril 2022.

« Nos créations pédagogiques sont déjà parfaitement adaptées aux activités des enseignants et nous souhaitons désormais également nous adresser aux comités d'entreprise », poursuit avec entrain la jeune cheffe d'entreprise. « Mais ce qui me tient le plus à cœur, c'est de parvenir à développer mon projet, ici à Saint-Mitre-les-Remparts, en recrutant une vingtaine de personnes afin d'augmenter par la suite le nombre d'éditions de notre magazine Touk Touk ! »

Preuve s'il en fallait que cette initiative entrepreneuriale est vouée à un bel avenir : notre ex-globetrotteuse vient à nouveau de remporter un second trophée ! Il s'agit du prix Airbus décerné à l'occasion du "Trophée du créateur d'entreprise 2021", mais cette fois-ci dans la catégorie jeux-vidéo !

Le jeu vidéo de Florie étant encore en développement (depuis Saint-Mitre-les-Remparts, Martigues et Montpellier), nous en apprendrons davantage très prochainement... Dans l'intervalle, souhaitons tous, dès à présent, un franc succès à cette success-story en plein essor qui pourrait bien inspirer de nombreux autres entrepreneurs saint-mitréens !

Site web : www.touk-touk.com



Parents, des dates à retenir

Séjours en centres de vacances pour l'été 2022 (enfants saint-mitréens de 4 à 17 ans) : le dépôt des dossiers de demande d'aide financière doit avoir lieu entre le 2 mars et le 29 avril 2022.

Centre de loisirs pour les VACANCES de Printemps : ouverture des inscriptions du 14 au 25 mars 2022.

Inscriptions scolaires et périscolaires :

- En petite section de maternelle (enfants nés en 2019) du 21 février au 29 avril 2022
- En CP et école élémentaire du 2 au 31 mai 2022
- Renouvellement périscolaire en maternelle et élémentaire (services de restauration scolaire, garderies et transport) du 2 mai au 7 juillet 2022

Les documents d'inscriptions sont téléchargeables sur le site de la mairie.

Pour tout renseignement, s'adresser à :
Service Scolaire-Jeunesse
Espace Familles
65 bis rue Bellefont

scolairejeunesse@saintmitrelesremparts
Tel : 04 42 06 97 54 / 04 42 06 97 56

Attention :

Ce service a quitté la Maison de la Jeunesse et du Social MJS fin novembre 2021 (nouvelle adresse ci-dessus)



Don du sang

L'association des donneurs de sang bénévoles de Saint-Mitre-les-Remparts tiendra sa prochaine collecte dans le hall de La Manare le 25 avril 2022.

Une date à inscrire dans votre agenda !



Sonorisation du gymnase René Jauras

Les travaux de sonorisation du gymnase René Jauras sont achevés. Ce projet porté par l'adjoint Julien Detrez représente un coût global de 14 624€ ttc dont 60% (6093€ ht) ont été subventionnés par le Département des Bouches-du-Rhône.



Les épicuriens lancent leur nouveau service de livraison

Votre épicerie "Les épicuriens" située à Saint-Mitre-les-Remparts sur la place du village vous propose désormais un nouveau service de livraison à domicile.

Faites votre commande durant les heures d'ouverture au 09 85 16 14 53 afin que vous puissiez ensuite être livré sous 24h dans la commune.



Une nouvelle entreprise "RGT multi-travaux" à votre service

Réparation, fibre, dépannage, peinture, mécanique

Contact : 06 19 82 37 74
germainroger75@gmail.com



Association de parents d'élèves du groupe scolaire Jean Rostand

Groupe Indépendant des Parents d'Elèves de Rostand (G.I.P.E.R.)

Contact :
giper.saintmitrelesremparts@gmail.com

Page Facebook :
www.facebook.com/GIPERjeanrostand



Association de parents d'élèves du groupe Edouard Vaillant

Association « Les enfants de Vaillant »

Contact :
assovaillant@yahoo.com

Page Facebook :
www.facebook.com/Les-Enfants-de-Vaillant-13920-107468691700724



Un nouveau commerce sur notre marché hebdomadaire

Un Saint-Mitréen, par ailleurs exploitant agricole, propose depuis quelques semaines sur notre marché des produits à base de chanvre : tisane, huile essentielle, pâtes... Ces produits sont sans composé psychotrope : CBD <0.2% THC.

www.lechanvredeprovence.fr
06 95 24 24 93

Le club ASLEC, le rendez-vous des Saint-Mitréens passionnés de chien et de sport canin depuis 1996

Situé sur un terrain d'un hectare aux abords de l'avenue de Massane, l'Association Sports Loisirs et Education Canine (A.S.L.E.C.) regroupe depuis 26 ans, tous les maîtres passionnés par les activités canines et soucieux du développement de leur intégration sociétale en milieu rural ou urbain.

Fort de ses 8 moniteurs diplômés de la Société Centrale Canine, le club ASLEC de Saint-Mitre a pour ambition de contribuer à une meilleure intégration du chien dans notre mode de vie collectif contemporain en capitalisant sur la complicité qui unit l'animal à son maître.

Ce dernier, une fois instruit des nécessités éducatives, devient alors un responsable actif et clairvoyant et peut à ce titre affronter efficacement les difficultés posées par l'intégration sociétale du chien en milieu rural et urbain.

Le club propose ainsi plusieurs activités, avec en premier lieu, l'école du chiot ou éducation canine dès le plus jeune âge (environ 2 mois), auprès du moniteur Maxence Quin. Viennent ensuite, l'éducation adaptée à l'âge du chien (Jane-Laure Viard, Jennifer Canton, Séverine Geoffroy et Serge Quin), ainsi que la discipline sportive (Agility) en compétition ou bien en tant que simple loisir (Didier Quentien et Iris Lopez).

De même qu'il est également possible de suivre un éveil puis une formation "chien visiteur" avec la formatrice Séverine Geoffroy, une préparation à l'obtention de l'Attestation d'Aptitude à la Détention d'un Chien Catégorisé (moniteurs MOFAA) avant dépôt auprès de la Sous-Préfecture des Bouches-du-Rhône, ou encore une préparation aux concours de beauté et séances de confirmation destinée à nos chiens LOF (Ghislaine Quin).

Le Club, à l'écoute de ses adhérents et leurs familles, fait également bénéficier ces derniers de partenariats avec des sociétés telles PROPLAN ou ROYAL CANIN pour ce qui est de l'alimentation canine et féline, de réductions sur tous les produits vétérinaires vendus en Pharmacie, de l'accès à moindre coût à des produits courants et accessoires (chiens et chats) commandés sur le net auprès de sociétés de services choisies.

Durant l'été, nos chiens accompagnent leurs maîtres à la découverte des points

d'eau afin qu'ils apprennent à apprécier cet élément liquide. Pour ce faire, sont organisés, de juillet à août, des cours et des jeux plutôt destinés aux chiots afin qu'ils apprennent à barboter puis nager. Ces cours se déroulent sur la plage de Varage, en accord bien entendu avec la municipalité.

Ce club de bénévoles est ouvert toute l'année (sauf cas exceptionnel ou présence insuffisante de moniteurs), particulièrement durant l'été. N'hésitez pas à contacter son Président Serge QUIN pour toute question relative à l'éducation de votre chien.



Serge QUIN
Président d'A.S.L.E.C. Club canin
06 65 27 89 50
quinserge@gmail.com
<http://aslecstm.asso-web.com>

ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

SAKAKINI LEMAN Sacha Gabriel Camille né le 31 août 2021 à Aix en Provence

VASSE Élio Jérémie né le 24 décembre 2021 à Martigues

RICHARD Esthéban Denis Dominique né le 14 janvier 2022 à Vitrolles

RUIZ Darya Djéna née 31 décembre 2021 à Aix en Provence

BAILLON Athéna Mireille Phanie née le 4 novembre 2021 à Martigues



MARIAGE

PINTO José et KOKOULINA Elena mariés le 19 février 2022



DÉCÈS

ROUBAUD veuve BOURCHET Francette décédée le 14 janvier 2022 à Narbonne

VIALA-NAVARRO Hélène décédée le 17 janvier 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

GALANT veuve MARINONI Odette décédée le 24 janvier 2022 à Salon-de-Provence

DUFOUR épouse JOKUMSEN Françoise décédée le 9 février 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

FOUSSAL Gabriel décédé le 10 février 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

BONNAVENT Guy décédé le 10 février 2022 à Marseille 9ème Ar.

LAURENTI épouse GAIRALDI Elisabeth décédée le 27 février 2022 à Martigues

ANDRÉ épouse SANNA Monique décédée le 27 février 2022 à Salon-de-Provence

RUEL René décédé le 6 mars 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

DACHELET Olivier décédé le 6 mars 2022 à Saint-Mitre-les-Remparts

Saint-Mitre en vie

La politique au sens noble

Le mandat de maire implique beaucoup de travail, et il est difficile de satisfaire toutes les sollicitations. Mais il existe une réelle forme de récompense au quotidien : ce sont les messages de remerciements que vous êtes nombreux à nous adresser. Qu'il s'agisse de l'aménagement progressif de notre territoire, de l'amélioration des services rendus à la population ou encore des festivités réinventées, notre commune avance, et vous nous le dites.

Si la politique est un concept souvent dénigré, elle se définit pourtant simplement comme la gestion des affaires collectives. Elle est ainsi un enjeu pour chacun. Elle suppose aussi un véritable projet, qui nécessite de bien connaître l'environnement réglementaire qui en conditionne la réalisation. Elle implique un savoir-faire dans la conduite du changement : il ne suffit pas de décréter pour obtenir. Enfin, un maire ne peut rien sans le soutien des élus qui préparent les projets et des agents municipaux en charge de leur mise en œuvre.

Au-delà des élus et des agents, en démocratie, chaque individu est régulièrement appelé à s'exprimer par le vote. Il a aussi la liberté de s'impliquer au quotidien pour ses concitoyens, notamment à travers la sphère associative.

Parce qu'il n'est de réussite que collective : merci à tous.

Vincent Goyet

Les Saints-Mitréens avant tout

Lors du conseil municipal du 28 février, dans une envolée improbable, notre Maire prétendait, que les orientations budgétaires 2022 affirmeraient « la volonté de contenir les ratios de solvabilité des niveaux d'épargne et de désendettement à un bon niveau ».

Voilà qui serait rassurant... si hélas... la réalité n'était bien différente.

Alors que depuis 25 ans, les excédents budgétaires avaient été maintenus par les municipalités précédentes, après une seule année d'exercice, le déficit financier est devenu inéluctable !

Face à l'augmentation incontrôlée des dépenses, sans l'aubaine providentielle d'un retour EXCEPTIONNEL de taxe foncière rendu par l'Etat, les dépenses auraient déjà dépassé les recettes !

Dès lors, dès 2022, et dans les années à venir, que va-t-il se passer ?

Une hausse accélérée des dépenses incompressibles : masse salariale (moitié du budget) et surcoûts en combustibles, électricité, denrées des restaurants municipaux...

Cela nécessitera des compressions drastiques de fonctionnement qui amputeront la qualité des services publics et limiteront les investissements aux seuls projets engagés par la précédente municipalité !

Mais cela ne suffira pas. Pour accroître les recettes, un seul recours possible : augmenter considérablement la taxe foncière des contribuables. Dès lors, la valeur des biens en pâtira.

Contrairement aux promesses électorales de 2020, gérer une collectivité ne s'improvise pas.

Béatrice Aliphath, Denis Barroéro

NDLR : Les textes sont retranscrits tels qu'ils nous parviennent.



SORTIR

L'agenda

Avril

> VENDREDI 1^{ER} AVRIL

Concert classique : FAIREST ISLE

Eglise - 20h30

Billetterie Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> MERCREDIS 6 & 13 AVRIL

ATELIERS DE PAQUES (5-7 ans le 6 avril
& 8-12 ans le 13 avril)

Bibliothèque municipale Charles Rostaing
16h30

Sur inscription au 04 42 49 15 11

> SAMEDI 9 AVRIL

Danse hip-hop : LOBBY

La Manare - 20h30

Billetterie Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> DU 12/04 AU 02/05

Exposition photos Marius : 5 AUTEURS

Bibliothèque municipale Charles Rostaing

Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> SAMEDI 30 AVRIL

Musique Fado pop : « UNE SOIRÉE AUX
COULEURS DU PORTUGAL » avec Carina
Salvado

La Manare - 19h

Billetterie Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

Mai

> DIMANCHE 1^{ER} MAI

BALADE SAINT-MITRÉENNE

Infos Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> MARDI 3 MAI

Conférence : « FAUT-IL TUER LES PETITS
GARÇONS QUI ONT LES MAINS SUR LES
HANCHES ? »

Bibliothèque municipale Charles Rostaing -
18h30

Sur inscription au 04 42 49 15 11

> SAMEDI 7 MAI

Conte musical circassien : SYLVESTRE

La Manare - 20h30

Billetterie Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> SAMEDI 14 MAI

Animation : « CELEBRATION STAR WARS
2022 - 3^{ème} ÉDITION »

Bibliothèque municipale Charles Rostaing -
13h30 à 18h00

> SAMEDI 14 MAI

SOIRÉE PHOTO

EXPOSITION DE PHOTOS (les 14 & 15 mai)

La Manare - 20h30

Billetterie Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> DIMANCHE 15 MAI

Balade théâtrale : « SOUVENIR DES
COLLINES »

Départ à 16h

Billetterie Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> DU 16 AU 20 MAI

SEMAINE CITOYENNE

Infos Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

> SAMEDI 21 MAI

Concert jazz : « UNE SOIRÉE AU RYTHME
DU BLUES ET DE LA COUNTRY »

La Manare - 19h

Billetterie Saint-Mitre Informations au 04 42 49 18 93

L'AGENDA COMPLET

de toutes les manifestations est sur :
www.saintmitrelesremparts.fr